

		ASSURANCE DE BASE	ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES ADAPTÉES AUX BESOINS PERSONNELS		ASSURANCE-ACCIDENTS
		MODÈLES STANDARD ET FAVORIT	COMPLETA TOP, COMPLETA FORTE, COMPLETA PRAEVENTA	OPTIMA, SUPPLEMENTA, DENTA	INFORTUNA FRAIS DE GUÉRISON
SOINS AMBULATOIRES, MÉDECINE CLASSIQUE		Traitements dispensés par une ou un médecin sous convention et par du personnel médical reconnu. Couverture intégrale		OPTIMA: traitements de médecine classique dispensés par des médecins non conventionnés dans le monde entier *	Couverture intégrale
MÉDICAMENTS		Selon la liste des médicaments (utilisation dans le cadre de l'indication) si prescrits par une ou un médecin	TOP/FORTE: + préparations homéopathiques, phytothérapeutiques et anthroposophiques prescrites par des médecins ou thérapeutes que SWICA reconnaît; + médicaments prescrits par une ou un médecin [dans le cadre de l'indication] non remboursés par l'assurance de base		Couverture intégrale
SÉJOUR HOSPITALIER	8	Division commune dans les hôpitaux figurant sur la liste du canton de domicile ou du canton de résidence, selon tarif du canton de domicile			Couverture intégrale dans les hôpitaux conventionnés SWICA
MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE		Médecine anthroposophique, acupuncture, médecine tradition- nelle chinoise (MTC), homéopathie et phytothérapie: couverture selon tarif du canton de domicile pour les médecins titulaires d'une formation continue reconnue par la FMH dans la discipline correspondante	TOP: jusqu'à CHF 80/h, ou FORTE: jusqu'à CHF 120/h, chez des médecins et thérapeutes que SWICA reconnaît	OPTIMA: + couverture intégrale chez des médecins et thérapeutes que SWICA reconnaît	Couverture intégrale chez des médecins et thérapeutes que SWICA reconnaît
BILANS DE SANTÉ MÉDICAUX	9	Mesures de prévention dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations. Prévention gynécologique tous les 3 ans	<b>PRAEVENTA:</b> +90% jusqu'à CHF 500 par période de 3 ans, selon la liste séparée	<b>OPTIMA:</b> +90%, montant illimité, selon la liste séparée	
MATERNITÉ	ck <sup>®</sup>	Prestations de grossesse selon l'ordonnance légale sur les pres- tations sans participation aux coûts; traitements de maladies à partir de la 13 <sup>e</sup> semaine de grossesse jusqu'à et y compris 8 semaines après l'accouchement sans participation aux coûts	TOP/FORTE: + indemnité d'allaitement de CHF 200,— par enfant PRAEVENTA: +50% jusqu'à CHF 300.— par an et/ou FORTE: +90% jusqu'à CHF 300.— par an pour la gymnastique prénatale et postnatale à titre de mesure de promotion de la santé	OPTIMA: +90% jusqu'à CHF 300 par an pour la gymnastique prénatale et postnatale à titre de mesure de promotion de la santé; traitements de médecine classique par des médecins non conventionnés et par des sagesfemmes ou hommes sages-femmes	
PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION			FORTE: selon la liste séparée 90% jusqu'à CHF 500.— par an, au max. CHF 300.— par genre de prévention PRAEVENTA: selon la liste séparée 50% jusqu'à CHF 500.— par an, au max. CHF 300.— par genre de prévention	OPTIMA: selon la liste séparée +90% jusqu'à CHF 300 par an	
VACCINATIONS PRÉVENTIVES ET EN VUE DE VOYAGES	*	Vaccinations dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations	PRAEVENTA: +90% jusqu'à CHF 200 par an	OPTIMA: +90%, montant illimité	
AIDE FAMILIALE			TOP/FORTE: 50% jusqu'à CHF 30/jour, au max. 60 jours par an		Couverture intégrale
SOINS À DOMICILE	O	Conseil, traitement/soins de base par des prestataires que SWICA reconnaît			Couverture intégrale
CURES THERMALES	*	CHF 10/jour, 21 jours par an	TOP/FORTE: + CHF 30/jour, au max. 30 jours par an	OPTIMA: + CHF 30/jour, au max. 30 jours par an	Couverture intégrale
CURES DE CONVALESCENCE	×		TOP/FORTE: CHF 20.—/jour, au max. 30 jours par an	OPTIMA: + CHF 30/jour, au max. 30 jours par an	Couverture intégrale
PSYCHOTHÉRAPIE	<u>~</u>	Psychothérapie assurée par une ou un médecin spécialiste; psychothérapie pratiquée par des psychologues (sur ordonnance médicale)	TOP/FORTE: 90% jusqu'à CHF 50.— par séance, max. 60 séances par an auprès de psychothérapeutes reconnus par SWICA	<b>OPTIMA:</b> + CHF 25 par séance, max. 60 séances par an auprès de psychothérapeutes que SWICA reconnaît	Couverture intégrale
LUNETTES OU LENTILLES DE CONTACT	<b>©</b>	CHF 180.— par an jusqu'à l'âge de 18 ans (dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations)  *	TOP: 90% des frais d'optique, jusqu'à CHF 200.— ou FORTE: 90% jusqu'à CHF 900.— tous les 3 ans, non cumulables avec les prestations de l'assurance de base	OPTIMA: +90% jusqu'à CHF 300.— tous les 3 ans SUPPLEMENTA: +90% jusqu'à CHF 300.— tous les 3 ans	Couverture intégrale
MOYENS AUXILIAIRES PRESCRITS PAR UNE OU UN MÉDECIN	Ė	Liste des moyens et appareils prescrits par la loi	TOP/FORTE: 90% jusqu'à CHF 200.– par an, selon la liste séparée	OPTIMA: +90% jusqu'à CHF 300 par an SUPPLEMENTA: +90% jusqu'à CHF 500 par an, selon la liste séparée	Couverture intégrale
TRANSPORTS D'URGENCE/ TRANSPORTS PRESCRITS PAR UNE OU UN MÉDECIN, ACTIONS DE RECHERCHE/ DE DÉGAGEMENT	0-0	50% jusqu'à CHF 500.— pour des transports prescrits par une ou un médecin; 50% jusqu'à CHF 5000.— pour des transports d'urgence en Suisse	Transports d'urgence/de transfert avec les prestations de l'assurance de base (Suisse): TOP: +90% jusqu'à CHF 20000,- ou FORTE: +90% jusqu'à CHF 100000,- par an Actions de recherche/de dégagement (Suisse): TOP: jusqu'à CHF 20000,- ou FORTE: jusqu'à CHF 100000,- par an Actions de recherche/de dégagement et transports d'urgence (étranger): TOP: jusqu'à CHF 50000,- ou FORTE: jusqu'à CHF 150000,- par an	OPTIMA: + transports d'urgence/de transfert 90% jusqu'à CHF 20000 par an (valable pour la Suisse et l'étranger) SUPPLEMENTA: + transports d'urgence/de transfert 90% jusqu'à CHF 20000 par an (valable pour la Suisse et l'étranger)	+Couverture intégrale pour transports d'urgence/de transfert; CHF 20000, - par évènement pour actions de dégagement et de recherche (valable pour la Suisse et l'étranger)
RAPATRIEMENTS	4		TOP/FORTE: couverture intégrale		Couverture intégrale
TRAITEMENTS À L'ÉTRANGER	<b>(</b> )	Prise en charge des frais en cas d'urgence, jusqu'au double du tarif selon le tarif suisse reconnu ou selon accords bilatéraux avec l'UE/l'AELE *	TOP/FORTE: couverture intégrale pour traitements ambulatoires et hospitaliers en cas d'urgence (division privée pour les 3 premiers mois de voyage)	OPTIMA: couverture intégrale pour les traitements ambulatoires (traitements dentaires exceptés)	Couverture intégrale
SOINS DENTAIRES, HYGIÈNE DENTAIRE	<b>*</b> **	En cas d'affection grave de l'appareil masticatoire ou lorsque le traitement est en relation avec une maladie grave. Couverture en cas d'accident dentaire si accident inclus	TOP/FORTE: 50% jusqu'à CHF 100 par an	DENTA 1: 50% jusqu'à CHF 500.− par an DENTA 2: 50% jusqu'à CHF 1000.− par an DENTA 3: 75% jusqu'à CHF 1500.− par an DENTA 4: 75% jusqu'à CHF 2000.− par an	Couverture intégrale des frais supplémen- taires lors d'accidents dentaires soumis à obligation d'allouer des prestations selon la LAMal, la LAA ou la LAM
CORRECTIONS DE POSITIONS DENTAIRES	<b>B</b>	Sous certaines conditions légales	TOP/FORTE: 50% jusqu'à CHF 10000.— par an selon le tarif LAA jusqu'à l'âge de 25 ans	Jusqu'à 25 ans: DENTA 1: 50% jusqu'à CHF 1 000 par an DENTA 2: 50% jusqu'à CHF 2 000 par an DENTA 3: 75% jusqu'à CHF 3 000 par an DENTA 4: 75% jusqu'à CHF 4 000 par an	

Pour tous les produits figurant sur cet aperçu des prestations: le versement des prestations est régi par les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions spéciales (CS), dont la date d'édition figure sur votre police d'assurance. Par année, on entend toujours une année civile. Couverture intégrale: prise en charge des coûts dépassant la participation aux coûts légale et/ou convenue. Les CGA et les CS livrent plus d'informations sur les prestations à l'étranger.

<sup>★</sup> Sur ces prestations, SWICA prélève la participation aux coûts légale ou prévue par contrat.
▲ Participations aux coûts dans l'assurance COMPLETA TOP et COMPLETA FORTE: pour ces prestations, les personnes assurées adultes peuvent choisir, selon les CGA et les CS, entre aucune franchise et une franchise de CHF 600.—. Aucune franchise n'est prélevée pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Une quote-part de 10% (max. CHF 700.— pour les adultes CHF 350.— pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Une quote-part de 10% (max. CHF 700.— pour les adultes CHF 350.— pour les enfants) est prélevée pour toutes les personnes assurées. La participation aux coûts déjà fournie au titre de l'assurance obligatoire des soins est prise en compte.

## ACCÈS AUX DIVISIONS COMMUNES DES HÔPITAUX CONVENTIONNÉS SWICA DE TOUTE LA SUISSE

## LIBRE CHOIX DE LA OU DU MÉDECIN ET DE L'HÔPITAL ET INTIMITÉ D'UNE CHAMBRE À UN OU DEUX LITS, DANS TOUTE LA SUISSE

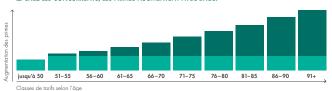
## LIBRE CHOIX DE LA OU DU MÉDECIN ET DE L'HÔPITAL ET CHAMBRE INDIVIDUELLE, DANS LE MONDE ENTIER

	HOSPITA DIVISION COMMUNE HOSPITA PLUS	HOSPITA DEMI-PRIVÉE HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE	HOSPITA PRIVÉE HOSPITA FLEX PRIVÉE	HOSPITA PRIVÉE MONDE ENTIER BESTMED
SÉJOUR HOSPITALIER ET CHOIX DE LA PARTICIPATION AUX COÛTS POUR LES ASSUR ANCES COMPLÉMENTAIRES	HOSPITA DIVISION COMMUNE: couverture intégrale en division commune dans tous les hôpitaux conventionnés avec SVVICA HOSPITA PLUS: garantie exclusive de surclassement > Option à exercer jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle la personne atteint ses 18 ans > Passage en division demi-privée ou privée indépendamment de l'état de santé > Option à exercer jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle la personne atteint ses 40 ans	HOSPITA DEMI-PRIVÉE: couverture intégrale en division demi-privée de tous les hôpitaux publics et privés de Suisse et du liechtenstein* HOSPITA DEMI-PRIVÉE LISTE: couverture intégrale en division demi-privée dans les hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux*	HOSPITA PRIVÉE: couverture intégrale en division privée de tous les hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein* HOSPITA PRIVÉE LISTE: couverture intégrale en division privée dans les hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux*	Division privée dans le monde entier, couverture intégrale dans les hôpitaux publics et privés*  Garantie BestMed: prestations supplémentaires pour les personnes les plus exigeantes. L'accès le plus rapide à la meilleure des médecines, 24 heures sur 24.
	Participation à choix par année  > CHF 1000-, rabais de primes = 15%  > CHF 2000-, rabais de primes = 25%  > CHF 5000-, rabais de primes = 50%	Participation à choix par année  > CHF 1000, rabais de primes = 15%  > CHF 2000, rabais de primes = 25%  > CHF 5000, rabais de primes = 50%	Participation à choix par année  > CHF 1000, rabais de primes = 15%  > CHF 2000, rabais de primes = 25%  > CHF 5000, rabais de primes = 50%	Participation à choix par année  CHF 1 000.—, rabais de primes = 15 %  CHF 2000.—, rabais de primes = 25 %  CHF 5000.—, rabais de primes = 50 %
		() HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE: libre choix de la division (commune ou demi-privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune ou demi-privée dans les hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.*	() HOSPITA FLEX PRIVÉE: libre choix de la division (commune, demi-privée ou privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune, demi-privée ou privée dans les hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.*	
		Option avant chaque hospitalisation  > Division commune: aucune participation  > Division demi-privée: CHF 300/jour, au max. CHF 6000/an	Option avant chaque hospitalisation  > Division commune: aucune participation  > Division demi-privée: CHF 300/jour, au max. CHF 6000/an  > Division privée: CHF 400/jour, au max. CHF 8000/an	
MATERNITÉ	Frais supplémentaires pour le nouveau-né, pendant le séjour à la maternité, analogue à la couverture d'assurance de la mère	Frais supplémentaires pour le nouveau-né, pendant le séjour à la maternité, analogue à la couverture d'assurance de la mère	Frais supplémentaires pour le nouveau-né, pendant le séjour à la maternité, analogue à la couverture d'assurance de la mère	Frais supplémentaires pour le nouveau-né, pendant le séjour à la maternité, analogue à la couverture d'assurance de la mère
AIDE FAMILIALE	+CHF 15/jour, au max. 60 jours par an	+CHF 30/jour, au max. 60 jours par an	+CHF 40/jour, au max. 60 jours par an	+CHF 50/jour, au max. 60 jours par an
SOINS À DOMICILE	+CHF 30/jour (pendant max. 720 jours en l'espace de 900 jours)	+CHF 60/jour (pendant max. 720 jours en l'espace de 900 jours)	+CHF 80/jour (pendant max. 720 jours en l'espace de 900 jours)	+CHF 100/jour (pendant max. 720 jours en l'espace de 900 jours)
CURES THERMALES		+CHF 60/jour, au max. 30 jours par an	+CHF 80/jour, au max. 30 jours par an	+CHF 100/jour, au max. 30 jours par an
CURES DE CONVALESCENCE	+CHF 15/jour, au max. 30 jours par an	+CHF 30/jour, au max. 30 jours par an	+CHF 40/jour, au max. 30 jours par an	+CHF 50/jour, au max. 30 jours par an
TRANSPORTS D'URGENCE/ DE TRANSFERT	+90% jusqu'à CHF 5000 par an (Suisse et étranger)	+90% montant illimité (Suisse et étranger)	+90% montant illimité (Suisse et étranger)	+90% montant illimité (Suisse et étranger)
ACTIONS DE RECHERCHE/ DE DÉGAGEMENT, RAPATRIEMENTS	90% jusqu'à CHF 5000 par événement	90% jusqu'à CHF 20000 par événement	90% jusqu'à CHF 20000,- par événement	90% jusqu'à CHF 20000 par événement
TRAITEMENTS À L'ÉTRANGER	+CHF 50/jour et CHF 5000 par an pour les frais de traitement	+CHF 100/jour et CHF 10000 par an pour les frais de traitement	+CHF 150/jour et CHF 30 000 par an pour les frais de traitement	Couverture intégrale
*Si aucune convention n'a été sianée	entre SWICA et un hônital. le tarif maximum défini r	oar SWICA s'applique		«An» correspond à «année civile»

<sup>\*</sup>Si aucune convention n'a été signée entre SWICA et un hôpital, le tarif maximum défini par SWICA s'applique. Dans le cadre de l'assurance HOSPITA PRIVÉE MONDE ENTIER, cette disposition n'est valable que pour les traitements effectués en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

«An» correspond à «année civile».





Chez la plupart des assureurs-maladie, les primes des assurances hospitalisation augmentent sensiblement tous les cinq ans. Il en résulte souvent, avec l'âge, une charge financière élevée alors même que vous avez besoin d'une couverture d'assurance optimale. Avec l'application du tarif selon l'âge de conclusion, SWICA tient compte de la période d'assurance lors du calcul des primes et récompense votre fidélité.

#### Exemple

PARTICIPATION AUX COÛTS MAX. À LA CONCURRENCE: CHF 2700.-/AN

CHF 1000.- ASSURANCE HOSPITALISATION

CHF 1700.- ASSURANCE DE BASE
CHF 1000.- franchise + 10% quote part, max. CHF 700.-

PARTICIPATION AUX COÛTS MAX. CHEZ SWICA: CHF 1700.-/AN

AVANTAGE SWICA: les personnes assurées bénéficient d'une participation aux coûts nettement plus basse.

CHF 1700. – ASSURANCE DE BASE
CHF 1000. – franchise + 10% quote-part, max. CHF 700. –

CHF 1000. – ASSURANCE HOSPITALISATION

CHF 600. – ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SOINS AMBILIATORES

SWICA est la seule assurance-maladie à imputer la participation aux coûts de son assurance de base à celle de ses assurances complémentaires. Votre participation aux coûts maximale par an est ainsi plus basse que chez les autres assurances-maladie.

# MODÈLES ALTERNATIFS D'ASSURANCE DE BASE DE SWICA

L'assurance de base obligatoire selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) garantit une solide couverture de base. En plus de l'assurance conventionnelle, SWICA propose des modèles alternatifs. Vous bénéficiez de remises attrayantes sur les primes.



#### **FAVORIT CASA**

Votre médecin de famille constitue votre premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, elle ou il peut vous adresser à des spécialistes ou à des thérapeutes.



#### **FAVORIT MEDICA**

Vous pouvez sélectionner votre médecin dans le répertoire MEDICA de votre canton de domicile. Elle ou il vous fournira des conseils avisés quant au traitement optimal et mettra en œuvre sans délai les mesures thérapeutiques requises.



#### **FAVORIT MEDPHARM**

La pharmacie partenaire de SWICA ou le centre de télémédecine santé24 constituent votre premier recours pour toutes les questions de santé. Si votre problème de santé ne peut être cerné précisément, vous pourrez sélectionner votre médecin dans le répertoire MEDPHARM.



#### **FAVORIT MULTICHOICE**

En cas de problèmes de santé, vous utilisez le SymptomCheck de BENECURA, vous vous adressez alternativement au centre de télémédecine santé24 ou vous vous rendez dans une pharmacie partenaire de SWICA. Si votre problème persiste, vous choisissez votre médecin dans le répertoire MULTICHOICE.



#### **FAVORIT SANTE**

Le Centre de santé Medbase ou cabinet partenaire de SWICA constituent votre premier recours pour toutes les questions de santé. Vous jouissez ainsi d'un accès direct à un réseau de médecins et de thérapeutes.



## **FAVORIT TELMED**

Le centre de télémédecine santé24 constitue votre premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, le personnel médical de santé24 vous adresse directement à la ou au médecin ou à la ou au thérapeute qui convient et se charge de vous obtenir un rendez-vous.

Pour en savoir plus: swica.ch/assurance-de-base

# DES ASSURANCES ATTRAYANTES POUR LES ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS



### **ASSURANCES DE CAPITAL**

Parfois, le destin frappe durement. Afin que les difficultés financières ne viennent pas s'ajouter à la souffrance humaine, une solution d'assurance fiable s'impose. Protégez-vous et toute votre famille contre les conséquences financières d'un décès ou d'une invalidité suite à une maladie ou à un accident.



# ASSURANCE VOYAGE VACANZA

Quelle que soit la destination de vos vacances ou de votre séjour à l'étranger, l'assurance voyage VACANZA garantit une couverture optimale en cas de maladie ou d'accident dans le monde entier. Souscription en ligne: swica.ch/assurance-voyage



### **ASSURANCE POUR HÔTES**

Lorsque nous accueillons des personnes venues de l'étranger, nous mettons tout en œuvre afin qu'elles se sentent bien en Suisse. Cet empressement englobe aussi une protection en cas d'événement imprévu. Avec l'assurance pour hôtes étrangers, les personnes qui vous rendent visite disposent d'une couverture étendue contre la maladie et l'accident.

**Souscription en ligne:** swica.ch/assurance-pour-hotes-etrangers



# ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ

La protection juridique santé vous procure une couverture globale lors de problèmes juridiques, de conflits ou de guestions survenant dans le contexte d'une atteinte à la santé.



## MYSWICA -**PORTAIL CLIENTÈLE EN LIGNE** SUR VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE

- > Carte d'assurance numérique
- > Aperçu individuel des prestations
- > Scanner les factures et les transmettre en ligne
- > Envoyer des messages au service clientèle
- > Adapter ses données personnelles en toute simplicité
- > Statut actualisé de la franchise et de la quote-part

Infos et téléchargement:

swica.ch/myswica

## **RECOMMANDEZ SWICA ET RECEVEZ 100 FRANCS**



Vous aussi, vous appréciez SWICA? Faites-le savoir autour de vous et votre recommandation sera doublement payante: vos amis et connaissances bénéficieront, eux aussi, d'un service hors pair et de primes attrayantes, et vous recevrez 100 francs de récompense pour chaque recommandation aboutie. swica.ch/recommander

# OFFRES ACTIVE4LIFE POUR LES PERSONNES ASSURÉES SWICA



De nombreuses destinations et activités de loisirs vous attendent. Une centaine d'offres préférentielles active4life permettent aux personnes assurées SWICA de bénéficier de réductions auprès de partenaires spécialistes de l'alimentation, de la santé, du sport et du bien-être. swica.ch/active4life

## **EN LIGNE ET EN TOUTE SÉCURITÉ**

- > mySWICA, le traitement numérique des questions d'assurance
- > BENEVITA, le coach santé numérique assorti d'un système de bonus
- > BENECURA, le conseil santé numérique assorti du SymptomCheck swica.ch/app



## PARCE QUE LA SANTÉ PASSE AVANT TOUT

# ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PAR SWICA

Du premier conseil médical jusqu'au financement, en passant par le diagnostic, la thérapie et la réinsertion dans la vie de tous les jours, SWICA apporte à ses assurées et assurées un suivi personnalisé et une prise en charge médicale complète.

#### **S'ASSURER**

Protection financière en cas de maladie. d'accident et de maternité





Prise en compte de la participation aux coûts de l'assurance de base dans les assurances complémentaires SWICA



Solutions d'assurance sur mesure











#### RESTER EN BONNE SANTÉ

Généreuses contributions pour la prévention et la promotion de la santé



Avantages grâce aux partenariats avec des associations sportives







# RECOUVRER LA SANTÉ ET BIEN VIVRE AVEC UNE CAPACITÉ LIMITÉE

Second avis médical aratuit

Soins

médicaux

de premier ordre



Soutien personnalisé en cas de maladie ou d'accident

médecines classique

et complémentaire







Programmes d'accompagnement en cas de maladies chroniques élaborés selon les derniers progrès de la médecine



# À VOTRE SERVICE 365 JOURS PAR AN, 24 HEURES SUR 24

Éaalité entre

### SERVICE CLIENTÈLE SWICA 7×24 H

Le service clientèle SWICA 7x24 h répond gratuitement à vos questions sur votre couverture d'assurance. Téléphone 0800 80 90 80

### SANTÉ24 - VOTRE SERVICE SUISSE DE TÉLÉMÉDECINE

Les médecins et le personnel médical de santé24 répondent gratuitement à toutes vos questions en matière de prévention, de santé, d'accident ou de maternité. Téléphone +41 44 404 86 86